



ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FEUILLE DE ROUTE

Lutte contre le harcèlement

SEPTEMBRE 2025



NON AU HARCÈLEMENT

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

Édito

Depuis la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, il est désormais inscrit dans le code de l'éducation :

« *Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.* »

On sait pourtant qu'encore aujourd'hui, en moyenne 1 enfant sur 10 est victime de harcèlement, principalement entre le CM1 et la 4^e.

Le 27 septembre 2023 le gouvernement a présenté un plan interministériel structuré autour de trois objectifs, dont le programme pHARE est le cœur :

- 100% prévention
- 100% détection
- 100% solutions

Parce que ces objectifs ne peuvent être atteints que collectivement, nous avons souhaité formaliser l'engagement de chacune et chacun au sein de l'académie de Poitiers à travers cette feuille de route. En effet, la lutte contre le harcèlement scolaire nécessite une action collective et partagée, entre professionnels de l'éducation, avec les parents

d'élèves, les élèves eux-mêmes et nos partenaires associatifs et institutionnels.

Cette feuille de route doit nous permettre d'optimiser les processus de prévention, détection et réaction afin de repérer et résoudre toutes les situations de harcèlement.

Les victimes de harcèlement scolaire et leurs familles doivent savoir que les auteurs de harcèlement seront précisément identifiés et toutes les mesures disciplinaires nécessaires prises à leur encontre. Il ne peut y avoir aucune tolérance.

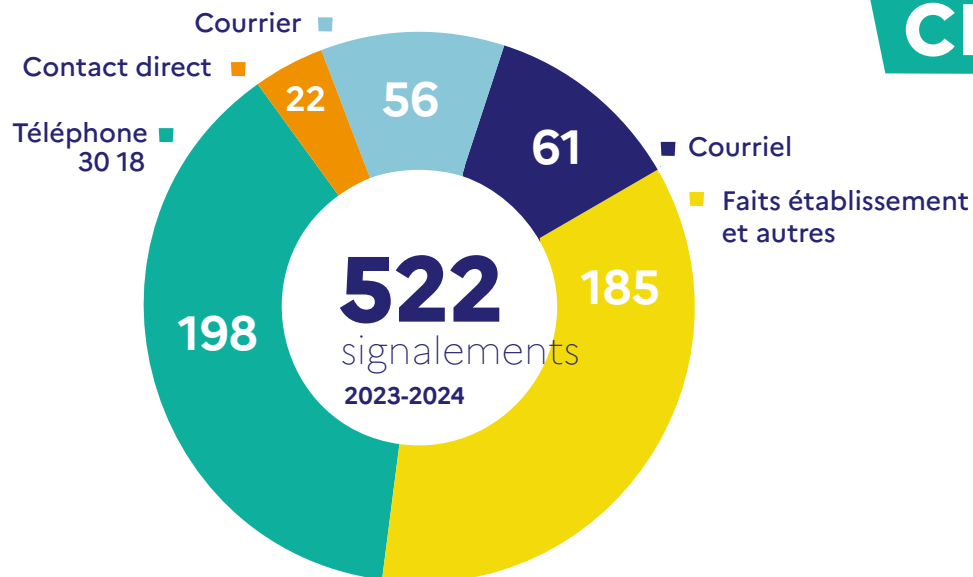
Les victimes de harcèlement scolaire et leurs familles doivent savoir qu'elles trouveront un soutien inconditionnel auprès de l'autorité académique.

Une École sans harcèlement scolaire, c'est une École qui réussit à lutter contre les discriminations et les violences. C'est une École de la fraternité qui encourage la communication positive entre élèves et qui promeut le respect des différences.

Ensemble, nous pouvons construire cette École de la fraternité.

Frédéric PERISSAT,
Recteur de l'académie de Poitiers

CANAUX DE SIGNALEMENT



LES CHIFFRES

Lutte
contre le
harcèlement

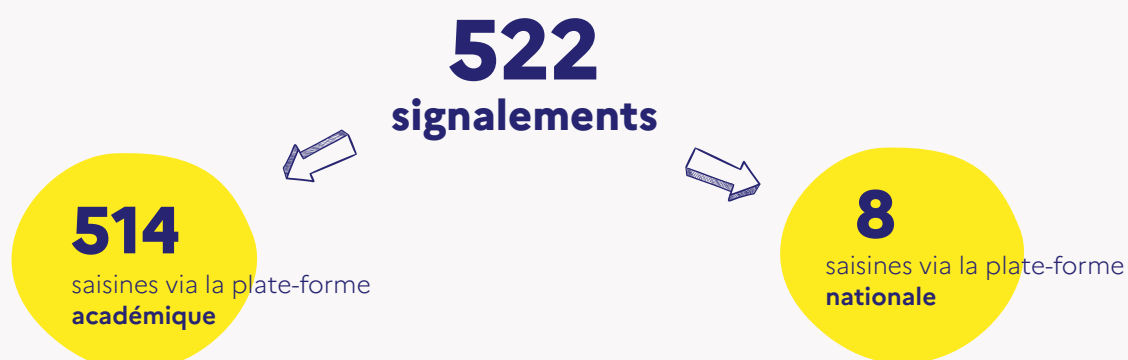
NATURE DES SIGNALEMENTS

année 2023 - 2024



PRISES DE CONTACT ET SUIVI DES SIGNALEMENTS

année 2023 - 2024



La lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement, c'est d'abord mobiliser un collectif où chaque acteur est préparé et outillé, et où les process d'action et de communication sont pré-établis.

Lutte
contre le
harcèlement

■ AU NIVEAU ACADÉMIQUE

Piloter la politique de lutte contre le harcèlement, à commencer par le déploiement du programme pHARe ; s'assurer du suivi et de la résolution de chacune des situations de harcèlement.

Dédier des ressources humaines à la politique de lutte contre le harcèlement : une référente harcèlement, des superviseurs pHARe académiques et une chargée de mission « lutte contre le harcèlement » à temps plein (voir Process académique p. 11).

■ AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Garantir que l'organisation départementale assure la prise en charge et le suivi des situations.

Développer des partenariats : avec la CAF pour la mise en place d'ateliers « parentalité » ; avec les ARS pour un travail sur les compétences psychosociales des élèves ; avec les collectivités compétentes pour une continuité d'approche éducative entre le temps scolaire et péri-scolaire.

■ AU NIVEAU DES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES



Mobiliser toute la communauté éducative pour la mise en oeuvre du programme pHARe.



Mobiliser les **instances de démocratie scolaire** : conseil d'école, conseil de la vie collégienne (CVC), conseil de la vie lycéenne (CVL), comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE).



LÉGENDE DU PICTOGRAMME

Actions relevant du programme national
de lutte contre le harcèlement pHARe

100% PRÉVENTION

OBJECTIF 1

DÉPLOYER UN PLAN DE FORMATION

Chaque personnel de l'éducation doit pouvoir disposer d'un maximum d'informations pour être acteur dans le dispositif de prévention du harcèlement. **La prévention passe prioritairement par la mise en œuvre du programme pHARe dans toutes ses dimensions.**

ACADÉMIE



Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.

Mettre en place des **formations expérimentales sur l'empathie et les compétences psychosociales** : à destination de 12 conseillers pédagogiques de circonscription des 4 départements (par la Maison des adolescents de Poitiers) ; à destination des élèves d'écoles et de collèges dès la rentrée 2024.

Former les chefs d'établissement avec des demi-journées de formation et d'échanges de pratiques entre chefs d'établissement.

DÉPARTEMENT



Déployer le plan de formation pHARe (voir chiffres p. 9)

Proposer des **formations assurées par les superviseurs pHARe départementaux** (des équipes d'école et d'établissement formées à la problématique du harcèlement).

Assurer aux superviseurs départementaux l'accès à une **hotline ministérielle**.

ÉCOLE, COLLÈGE, LYCÉE



Former les ambassadeurs collégiens et lycéens



Déployer les 10h d'apprentissage auprès de chaque classe de collège et mettre en œuvre l'attestation de sensibilisation en 6^e.

Mobiliser les associations agréées par le ministère ou l'académie pour mettre en place des actions de formation pour la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement : théâtre-forum, médiation par les pairs, débats, etc.

OBJECTIF 2

FAVORISER LA COMMUNICATION ENTRE L'ÉCOLE ET LES FAMILLES

Encourager une communication ouverte, transparente et régulière entre l'école et la famille contribue à créer un environnement éducatif plus serein et à soutenir la réussite des élèves.

ACADÉMIE ET DÉPARTEMENT

Diffuser toute l'année à destination des familles de **l'information de sensibilisation et d'explicitation de la politique de lutte contre le harcèlement**.

Expérimenter des débats participatifs sur le bien-être à la rentrée 2024 dans un collège par département.

ÉCOLE, COLLÈGE, LYCÉE



Informers les familles de la politique menée par l'école ou l'établissement pour lutter contre le harcèlement, notamment lors des journées de rentrée.



Capitaliser sur les événements pHARe : le Prix et la journée Non au harcèlement (NAH) permettent de sensibiliser les familles à la prévention du harcèlement.



Organiser des « ateliers parents » à la carte, notamment pour aborder la question de la parentalité numérique.

Renforcer la transmission des informations lors des changements d'école/d'établissement pour permettre un suivi de prévention (par exemple éviter que harcelés et harceleurs ne se retrouvent dans la même classe etc.).

100% DÉTECTION

OBJECTIF 1

ÊTRE ACCESSIBLE PAR DIFFÉRENTS CANAUX DE COMMUNICATION

En complément des numéros de signalement nationaux (30 20 et 30 18), tous les canaux de communication sont centralisés par l'équipe académique de lutte contre le harcèlement.

ACADÉMIE ET DÉPARTEMENT

Recenser, prendre en charge et suivre toutes les situations, quel que soit le canal de signalement : téléphone (voir numéros ci-dessous), courrier/courriel, fait établissement.

30 18

En cas de harcèlement

05 16 52 63 66
Ligne académique

119

Enfance en danger

Prévention du suicide

31 14

ÉCOLE, COLLÈGE, LYCÉE

Être à l'écoute des familles et des élèves en toute circonstance.

Identifier un référent harcèlement dans chaque collège : il est un maillon essentiel de coordination au sein de l'EPL et avec le niveau départemental. Il agit en complémentarité de l'équipe ressource pHARe.

OBJECTIF 2

ÊTRE ATTENTIF AUX SIGNAUX D'ALERTE

Savoir identifier les signaux faibles et prendre en compte tout type d'alertes pour répondre aux demandes, même celles exprimées à bas bruit.

ACADÉMIE ET DÉPARTEMENT



Être vigilant aux signaux faibles exprimés dans Fait établissement, pour accompagner les équipes et pouvoir tracer le suivi de ces situations.

ÉCOLE, COLLÈGE, LYCÉE



Mesurer le climat scolaire notamment avec le questionnaire ministériel de détection (soumis à tous les élèves dès le CE2 pour un recueil systématique de la parole) et les Enquêtes locales de climat scolaire (ELCS).



Apprécier le regard des ambassadeurs collégiens et des témoins : sensibles aux manifestations du harcèlement et du cyberharcèlement, ils peuvent accompagner les victimes et témoins vers les adultes référents.

Penser l'analyse des situations individuelles lors des cellules de veille en établissement en intégrant le prisme du harcèlement scolaire.



Ressource utile : le harcèlomètre.

Un outil pour autoévaluer une situation de harcèlement. À découvrir page 10.

100% SOLUTIONS

OBJECTIF 1

RÉAGIR ET TRAITER CHAQUE SITUATION

À tout moment, à tous les échelons, les acteurs du dispositif académique mettent en œuvre des actions pour répondre aux alertes.

ACADÉMIE

Sécuriser le recensement de toutes les situations grâce aux applications Stop harcèlement et Fait établissement et garantir leur résolution (points bimensuels entre la référente académique harcèlement et ses homologues départementaux).

Outiller les personnels d'encadrement pour la prise en charge des situations, notamment lors des médiations avec les familles, via le pas-à-pas de traitement des situations de harcèlement et des retours d'expériences.



Ressource utile : le process académique de traitement et de suivi des situations de harcèlement. À découvrir p. 11.

DÉPARTEMENT

Délocaliser à la DSDEN une médiation compliquée entre l'école/l'établissement et la famille.

Solliciter le maire (par l'intermédiaire du DASEN) pour procéder à la radiation de l'école d'un élève harceleur, et à son inscription dans une autre école de la commune.

Mobiliser les équipes mobiles de sécurité (EMS) : elles contactent systématiquement l'équipe de direction pour comprendre la situation à risque, elles apportent soutien et conseils pour sa prise en charge.

ÉCOLE, COLLÈGE, LYCÉE



Enclencher le protocole pHARe à la moindre alerte (mise en œuvre du pas-à-pas académique de traitement des situations de harcèlement).



Mettre en œuvre la **Méthode de préoccupation partagée (MPP)** par les équipes ressources dès les premiers signaux de harcèlement repérés (moqueries etc.).

Rédiger un fait d'établissement et journaliser les situations traitées, voire, si la situation le demande, avoir recours à l'**article 40** ou à un **signalement au procureur.**

OBJECTIF 2

ASSURER LE SUIVI DES ÉLÈVES HARCELÉS ET DES ÉLÈVES HARCELEURS

À chaque situation il convient de proposer : un accompagnement et une prise en compte des difficultés rencontrées par les victimes, et un accompagnement éducatif pour les élèves harceleurs.

ACADÉMIE

Élaborer un **cadre partenarial expérimental avec la Maison des adolescents de Poitiers et son Pictabus :** pour y adresser des jeunes mêlés à une situation de harcèlement (auteur ou victime), pour permettre aux jeunes harcelés de développer les habiletés comportementales, pour travailler à la prise en charge et au suivi des harceleurs (si besoin de soins) au Centre médico-psychologique.

Maintenir le lien avec les médiatrices et associations qui accompagnent les victimes.

DÉPARTEMENT

Suivre les situations dans Stop harcèlement et tenir un **registre des interventions** par les référents départementaux.

Entretenir le lien avec le Service social en faveur des élèves pour des soutiens individuels ou des actions collectives.

ÉCOLE, COLLÈGE, LYCÉE

Favoriser les échanges entre équipe mobile de sécurité (EMS), infirmière, médecin, assistant social, CPE, professeurs, personnels de direction et directeurs d'école.

Assurer le suivi vis-à-vis des élèves harcelés : en école et en établissement, bien communiquer avec les familles des victimes de harcèlement sur les mesures prises, prendre des nouvelles de l'élève régulièrement.

Assurer le suivi des élèves harceleurs : à l'école et en lien avec la famille, avec la mise en place toute mesure éducative visant à faire cesser le comportement, voire l'éloignement de l'élève pour une durée maximale de 5 jours ; en établissement, sous l'autorité du chef d'établissement, avec un conseil de discipline durant lequel des sanctions pourront être votées.



Suivre l'impact des actions.

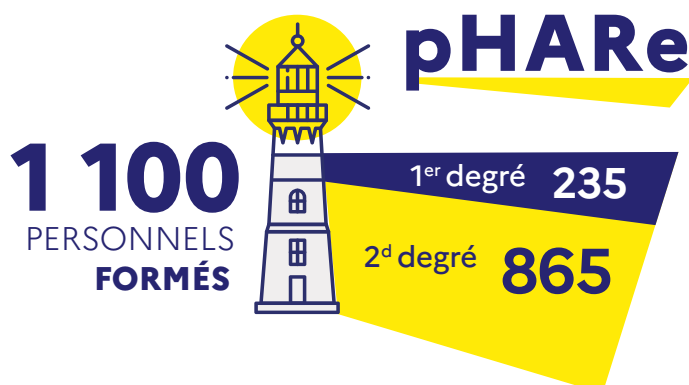
ANNEXE : PROGRAMME PHARE

LES 8 PILIERS DU PROGRAMME PHARE

1. Mesurer le climat scolaire
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
7. Suivre l'impact de ces actions
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources

FORMATION DES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE

année 2022 - 2023



CHARTES
VALIDÉES
75%

UNE MOBILISATION ACADÉMIQUE SUR LA JOURNÉE ET LE PRIX NON AU HARCÈLEMENT



ÉCOLE DE VILLEDoux
Prix spécial « Prévention du cyberharcèlement »



Voir la vidéo
bit.ly/NAH-Villedoux

ÉCOLE DE BEAUGEAY
Prix spécial « Inclusion »



Voir la vidéo
bit.ly/NAH-Beaugeay

ANNEXE : LE HARCÈLOMÈTRE

pour apprendre à repérer
les comportements violents et malsains

100%
 DÉTECTION

Ce camarade / cette personne :

CES COMPORTEMENTS SONT SAINS

Vous vous respectez l'un et
l'autre. Même s'il vous arrive
de vous disputer,
tu n'as pas peur.

CES COMPORTEMENTS SONT INACCEPTABLES

Ce qu'il se passe n'est pas normal,
tu n'as pas à le supporter.
Ce n'est pas non plus de ta faute.

**Si au moins l'un de ces
comportements se répète :**
tu es victime de **harcèlement**.

Cette situation peut changer
et tu peux te faire aider.
Ne reste pas seul !
Cela pourrait avoir de
graves répercussions
sur ta santé et ta scolarité.

POUR TE FAIRE AIDER :



Parles-en à un **adulte
de confiance**



Appelle le **n° vert**
« Non au harcèlement » :

30 18

Il est ouvert du lundi au
vendredi de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 18h
(sauf les jours fériés)

*Document créé à partir de l'affiche
réalisée par la préfecture du
Lot-et-Garonne, inspiré par «Le
violentomètre» pour les violences
conjugales.*

1 Respecte mes goûts, mes besoins,
mes choix.

2 Me permet d'être à l'aise quand je
suis avec lui / elle.

3 Est content pour moi lorsque je
me sens épanoui.

4 Est passif, ne réagit pas lorsque
j'ai besoin d'aide.

5 Me critique et me juge en
permanence.

6 M'exclut, me met volontairement
à l'écart.

7 Se moque de moi, me donne des
surnoms méchants.

8 Lance des rumeurs sur moi.

9 Publie des choses qui me
rabaissent sur les réseaux sociaux.

10 Me force à faire des choses dont je
n'ai pas envie, me fait du chantage,
me menace.

11 Me fait des coups bas, m'humilie
en public, m'insulte.

12 Me vole, me détériore et/ou me
rackette mes affaires.

13 Me bouscule violemment, me
frappe, m'agresse sexuellement.

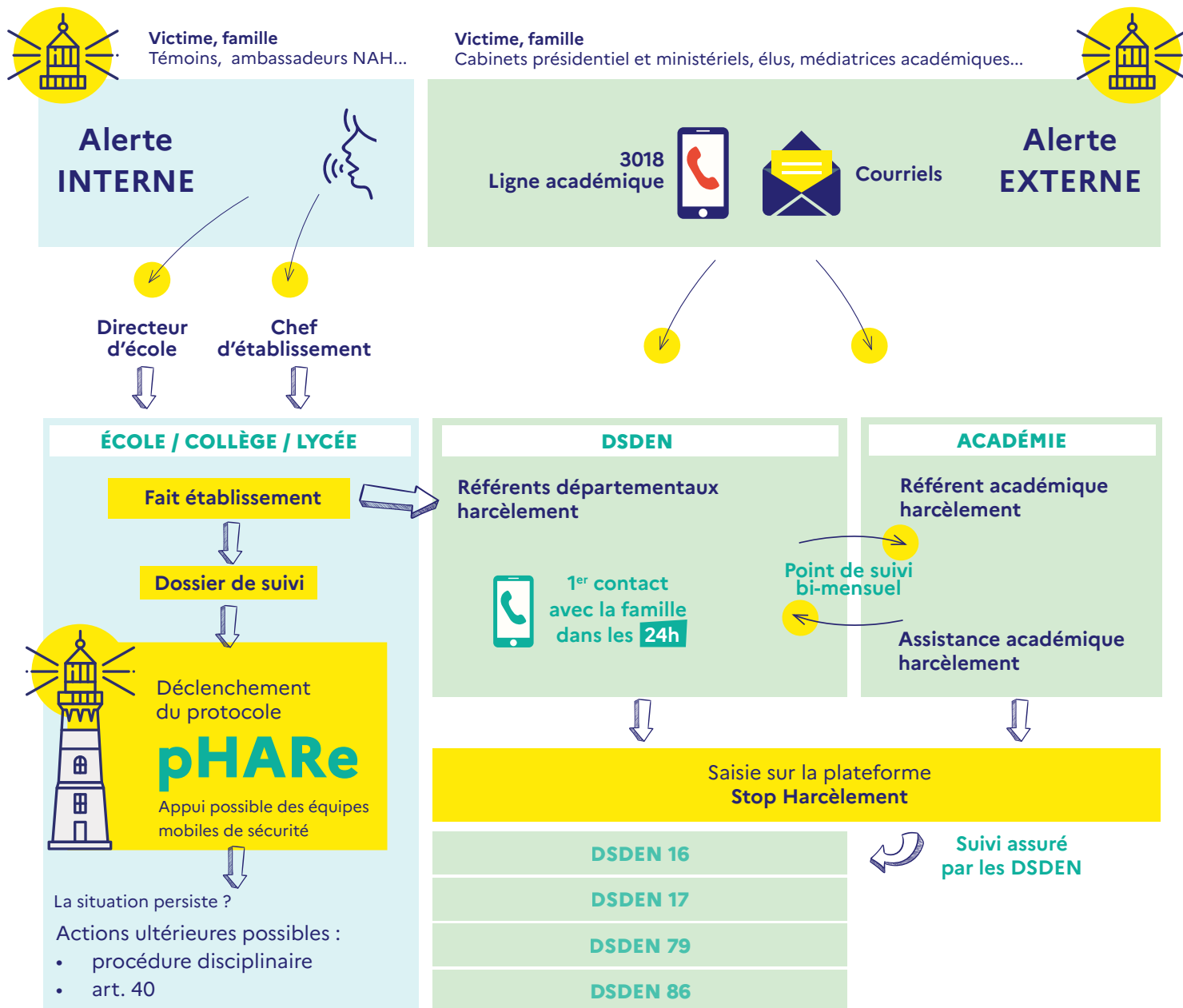


Téléchargez le harcèlo-mètre
bit.ly/harcelometre

ANNEXE : PROCESS ACADÉMIQUE

100%
SOLUTIONS

Organisation des flux d'information et d'échanges pour lutter contre toute situation de harcèlement



FAMILLE

La DSDEN ainsi que l'école ou l'établissement concernés conservent des échanges réguliers avec la famille pendant toute la durée du suivi de la situation

RESSOURCES UTILES

D'autres ressources sont disponibles sur l'Intranet académique (accès réservé aux personnels de l'académie de Poitiers), rubrique Climat scolaire.



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*